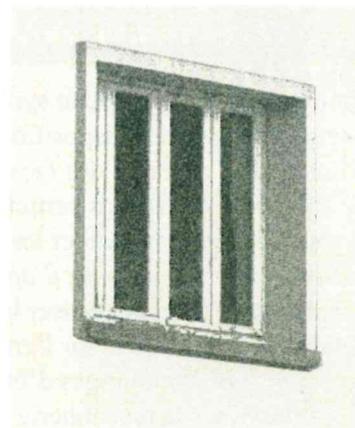


Veules Les Roses

Architecture des années 1950/1960



Dans le cadre de la mise en place de campagne de ravalement de façades de l'OPAH de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, les élus de Veules-les-Roses souhaitent inciter les propriétaires à entretenir et à valoriser leur patrimoine. A ce titre, le CAUE en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France a été chargé d'établir certaines préconisations pour que la nouvelle polychromie des constructions d'après-guerre à proximité du front de mer garde une certaine cohérence.

La maison d'après-guerre

Lors de la seconde guerre mondiale, 35 villas et le Casino de Veules les Roses implantés à proximité du front de mer sont fortement dégradés. Il faudra attendre la fin de la guerre pour que de nouvelles habitations soient érigées, conformes à l'esprit régionaliste de la reconstruction reflétant une certaine image de l'architecture locale.

Se développant soit en amorce de la voie principale du bourg bordée par le tissu bâti ancien dense soit au sein de petits îlots encadrés par de la voirie, les constructions sont de ce fait très perceptibles sur toutes leurs faces.

Caractéristiques générales des constructions

Pour la plupart jumelées ou accolées en bande, les habitations s'implantent légèrement en retrait du domaine public. Leurs volumes restent traditionnels mais présentent un caractère moderne et massif, avec, le plus souvent un plan carré, une distribution centrale et une toiture à quatre pentes, lorsqu'ils sont isolés.

Avec la reprise de l'activité industrielle, les matériaux de construction comme les briques creuses, les parpaings agglomérés et les murs de béton préfabriqués s'imposent. La pierre est alors utilisée à des fins esthétiques en parement extérieur, comme pour l'habillage des murs de soubassement. Les charpentes, standardisées en bois de sapin, adoptent l'assemblage traditionnel et présentent un large débord de toit souligné ou non par des corniches. Elles sont animées par les lucarnes retroussées ou rampantes, isolées ou réunies occupant alors un linéaire important de la toiture. Le matériau de couverture le plus courant est l'ardoise d'Angers et la tuile de terre cuite petit moule.

Une architecture composée

Le principe de composition régit de façon symétrique l'ordonnement des ouvertures et des modénatures, en tenant compte des dispositions intérieures. La recherche de la lumière et les nouveaux procédés constructifs génèrent des façades largement ouvertes sur l'extérieur. La structure est parfois laissée apparente de façon à participer au décor de la façade.

Deux techniques sont utilisées pour traiter les ouvertures :

. *la technique traditionnelle avec la pose d'appui et de linteaux*, éléments constructifs indépendants, intégrés à la maçonnerie pour réaliser les franchissements. Les linteaux en béton sont recouverts par l'enduit ciment apposé sur l'ensemble des façades.

. *les cadres préfabriqués* : des entourages d'ouvertures complets, réalisés en béton armé, plus ou moins saillants, sont posés sur la maçonnerie en cours de réalisation.

De formes standardisées, les menuiseries sont en bois et de format plutôt carré s'ouvrant à la française. Leur implantation au niveau de la face interne du mur dégage des tableaux assez profonds permettant la pose de volets métalliques ou en bois de type persienne. L'importance donnée aux surfaces vitrées à tous les étages (y compris les combles) génère des petites parties maçonnées et enduites qui ne permettent pas de recevoir des volets (de type abattant) qui jouent un rôle dans l'animation de la façade. Les garde-corps, réalisés en tube métallique ou en bois sont rectilignes et ne présentent aucun élément décoratif. Leur simplicité contribue à une bonne lecture de l'immeuble.

La limite de propriété entre le domaine public et le domaine privé est le plus souvent constituée d'un muret bas en maçonnerie enduite ou en pierres de récupération, rehaussé de lisses laissant percevoir les jardins de devant.

Polychromie

Les façades et les éléments secondaires sont le plus souvent peints selon les principes suivants : ton *gris nuancé* (gris-bleu, gris-vert...) pour l'enduit ciment ; du *blanc cassé* pour les éléments secondaires y compris les encadrements et les appuis de fenêtres conférant à l'ensemble une certaine neutralité. Seuls quelques garde-corps sont peints de couleur foncée.



Couleurs et ravalement

Les couleurs tant des façades que des menuiseries et des clôtures doivent être cohérentes entre elles et respecter le bâti environnant sans se présenter de façon agressive. Les couleurs vives peuvent être utilisées sur de toutes petites surfaces.

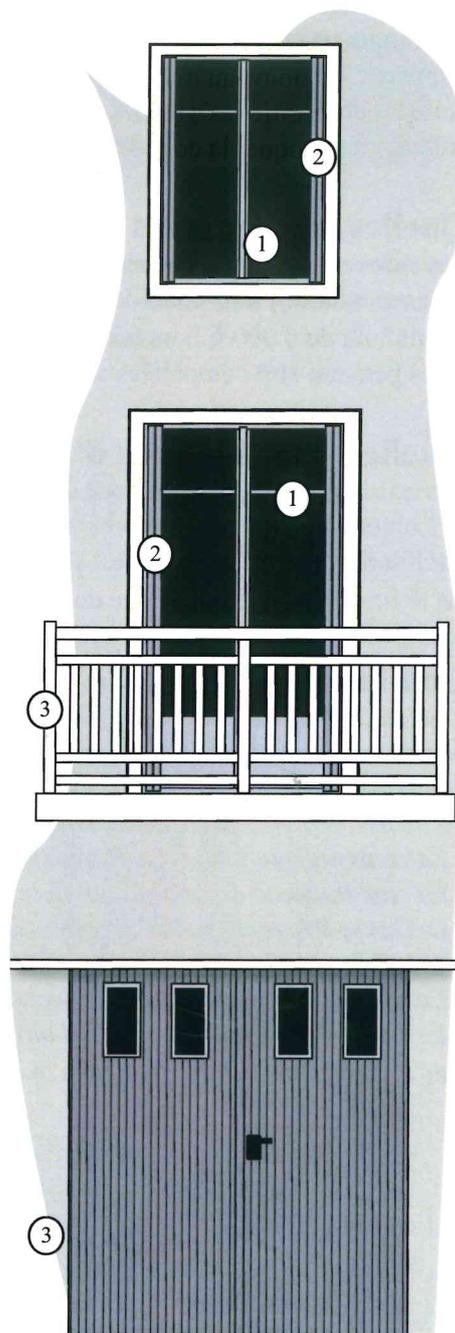
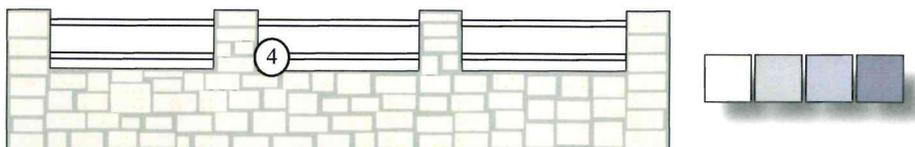
Rénovation des façades

Après nettoyage et réparations éventuelles de l'enduit et des divers éléments que regroupe la façade, la mise en peinture de la construction sera réalisée de la façon suivante :

Ton gris nuancé pour l'enduit ciment rappelant les tonalités de galets; les encadrements préfabriqués, les modénatures, rives, dalles débordantes et plafonds de revers seront déclinés en blanc cassé pour accentuer leur présence.

Une couleur déclinée en trois nuances allant du plus clair au plus foncé pour les menuiseries des fenêtres (1) et les volets (2), les portes (y compris celles du garage) et les garde-corps (3), les grilles des clôtures (4). Les garde-corps en bois conserveront de préférence la couleur blanche, rappelant celle de la craie locale des falaises.

La couleur de l'enduit ciment sera identique sur l'ensemble de la construction même si celle-ci se compose de plusieurs entités foncières ; des couleurs différentes pourraient cependant être apposées sur les éléments secondaires de chaque entité tout en respectant les principes préalablement énoncés.



Avant ...



..après



Erreurs à éviter

- Remplacer le bois des éléments secondaires par du PVC, matériau plastique non écologique banalisant leur aspect et leur couleur. De plus, celle-ci sera définitive.
- Apposer des volets roulants avec caisson extérieur modifiant la proportion des fenêtres et supprimant la luminosité dans les pièces d'habitation.
- Déposer les ferronneries d'origine et les remplacer par des modèles de facture étrangère à la région ou par des vitrages teintés ou non.

Exemple de gris sélectionné dans le nuancier «norme allemande»:

Gris argent : ral 7001,
Gris signal : ral 7004,
Gris pierre : ral 7030,
Gris silex : ral 7032,
Gris trafic: ral 7042.

Les démarches

En quoi consiste le ravalement ?

Généralement, le ravalement consiste en la remise en état de propreté des murs extérieurs et des accessoires apparents des façades : ferronneries, boiseries, éléments de fermeture, menuiseries extérieures. La réfection des gouttières et des descentes d'eau, la réparation des souches de cheminée en font également partie.

Dans le cadre de l'OPAH de la communauté de communes de la côte d'Albâtre, les campagnes de ravalement sont à caractère incitatif; les travaux subventionnés ont été définis à l'action 9. Ils permettent de prendre en compte certains travaux de réparation ainsi que l'amélioration esthétique de la façade par l'apport d'un nouveau matériau. Si l'isolation par l'extérieur permet de limiter les ponts thermiques et donc les déperditions énergétiques, elle ne doit pas remettre en cause les qualités esthétiques du courant architectural auquel la construction appartient.

Quelles sont les aides financières ?

Les subventions sont attribuées aux propriétaires de bâtiments à usage d'habitation (résidence principale et secondaire), sans conditions de ressources à hauteur de 25% du montant des travaux hors taxe avec un plafond de 8 000 € hors taxe (soit une subvention maximale de 2 000 € hors taxe par bâtiment). Elles peuvent être complétées sous certaines conditions par des aides départementales.

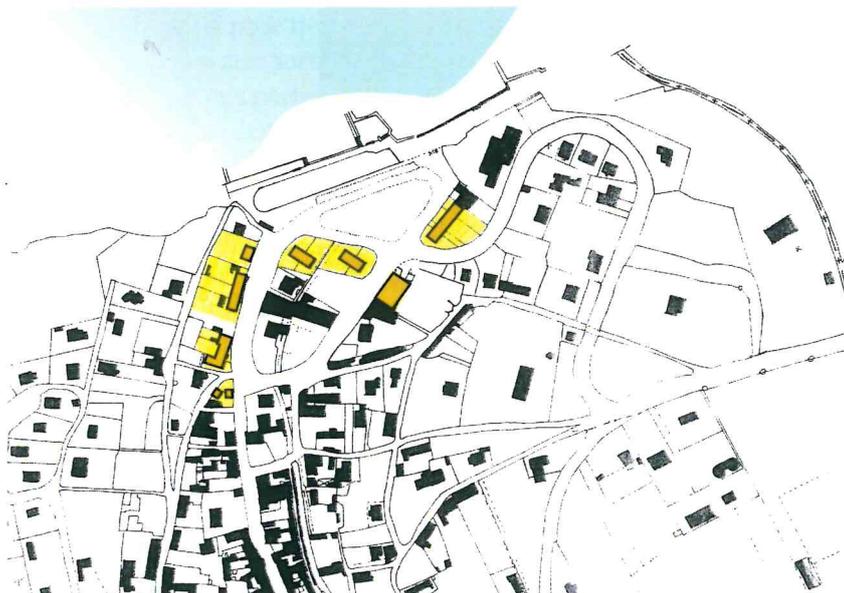
Quelle est la demande d'autorisation ?

Les travaux de faible importance comme la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Située dans le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, elle est soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est donc vivement souhaitable de le rencontrer en amont de toute demande.

Comment être conseillé ?

Une campagne de ravalement s'accompagne d'une aide financière, administrative et technique de la part de la commune ou de la communauté de communes pour soutenir et aider les propriétaires dans leur démarche ; à cet effet, vous pourrez vous rapprocher des partenaires suivants :

- La commune de Veules les Roses (www.veules-les-roses.fr) : 02 35 97 64 11
- La communauté de communes de la Côte d'Albâtre (www.cote-albatre.fr) : 02 35 57 85 00
- Le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat de la Seine Maritime (www.seinemaritime.net) : 02 32 08 13 00
- Le Service Départemental de l'Architecture (www.culture.gouv.fr) : 02 32 76 27 40
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (www.caue76.org) : 02 35 72 94 50



Constructions concernées



C.A.U.E.
de la Seine-Maritime
5, rue Louis Blanc
BP 1283
76178 Rouen
Cedex 1
www.caue76.org



Mairie
7, avenue du
Docteur Michel - BP 9
76980 Veules les Roses
Tél : 02 35 97 64 11
Fax : 02 35 57 13 69
Email :
mairie@veules-les-roses.fr
www.veules-les-roses.fr